



Les emplois-jeunes dans la culture : une politique sectorielle ?

Marie-Christine Bureau, Nicolas Schmidt

► To cite this version:

Marie-Christine Bureau, Nicolas Schmidt. Les emplois-jeunes dans la culture : une politique sectorielle ?. *Connaissance de l'emploi*, 2004, n° 7. halshs-01589164

HAL Id: halshs-01589164

<https://shs.hal.science/halshs-01589164>

Submitted on 3 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

CONNAISSANCE⁷ DE L'EMPLOI

LE 4 PAGES DU **CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI**, N°7, SEPTEMBRE 2004

Les associations culturelles se sont massivement emparées du programme « Nouveaux services - emplois jeunes » (NSEJ) pour stabiliser les équipes nécessaires au développement de leurs projets, en particulier dans le domaine de l'action culturelle locale où s'enchevêtrent soutien à la création, action éducative, développement local urbain ou rural.

L'exemple des « musiques actuelles » montre comment une politique de l'emploi telle que le programme NSEJ a contribué à la structuration d'un secteur, né grâce à la mobilisation d'un important bénévolat et caractérisé par un financement hybride, privé et public. Depuis 2003, le dispositif est entré dans une phase de consolidation décisive pour le devenir du secteur, puisque les « emplois-jeunes » y représentent en moyenne plus de 40 % des salariés permanents. L'irréversibilité du processus de structuration place les pouvoirs publics, État et collectivités territoriales, face à leurs responsabilités en termes de soutien pour assurer la pérennité de ce secteur.

Les emplois-jeunes dans la culture : une politique sectorielle ?

MARIE-CHRISTINE BUREAU, NICOLAS SCHMIDT

Centre d'études de l'emploi

Les mesures de politique d'emploi à destination du secteur non marchand ont été mises en place dès le milieu des années quatre-vingt, d'abord principalement à des fins d'insertion socioprofessionnelle : travaux d'utilité collective (TUC, de 1984 à 1989) ; contrats emploi-solidarité (CES, depuis 1990) et contrats emploi consolidé (CEC, depuis 1992). Le programme « Nouveaux services – emplois jeunes » (NSEJ, 1997-2002) s'inscrit à la fois en continuité et en rupture, puisqu'il affiche un objectif prioritaire d'appui à la création et à la pérennisation de nouvelles activités.

Fortes de l'expérience acquise dans le recours aux politiques d'emploi aidé, les associations culturelles se sont massivement emparées du programme NSEJ, moins pour tester des activités nouvelles que pour salarier les équipes nécessaires à la consolidation et au développement de projets ayant déjà fait leur preuve, souvent sur la base d'un important bénévolat.

Or, si le paradigme de la *démocratisation culturelle*, tel qu'il a été diffusé à l'origine par Malraux (promouvoir l'accessibilité de tous aux œuvres de l'art et de l'esprit), reste dominant en termes de répartition budgétaire dans la politique culturelle, le programme NSEJ a été d'avantage utilisé pour développer un modèle plus récent, celui de la démocratie culturelle. Selon la définition du Conseil de l'Europe, la *démocratie culturelle* « entend affirmer la nécessaire participation de tous, en tant qu'acteurs et participants critiques, à l'élaboration de la culture comprise comme ensemble des valeurs qui donnent aux humains leurs raisons d'être et d'agir ». L'observation de la mise en œuvre du programme NSEJ dans la culture révèle la moindre participation des grands équipements culturels porteurs de la culture la plus légitime, et *a contrario* la forte présence de petites associations orientées vers la professionnalisation des amateurs, les créations artistiques réunissant professionnels et amateurs, la pluralité des expressions culturelles ou encore la mise en valeur des patrimoines locaux. En ce sens, une politique de l'emploi (les « emplois-jeunes ») a bouleversé les frontières du champ de l'intervention publique en matière culturelle, sans que l'intention politique en ait été clairement formulée au départ : il y a eu invention de l'usage du programme, au service d'une action culturelle locale où s'enchevêtrent étroitement soutien à la création, action éducative, politique de la ville et développement local.

Le secteur culturel associatif a largement utilisé la panoplie des dispositifs d'emplois aidés pour amorcer ou accentuer une évolution vers le recrutement de personnels permanents. Les emplois-jeunes présentent une stabilité relative (cinq voire huit ans) : ils ont permis aux structures de disposer d'une permanence de fonctionnement peu répandue dans le secteur associatif culturel et d'acquérir une légitimité auprès des interlocuteurs publics et privés. À l'heure actuelle, alors que la sortie du programme est déjà engagée, ce processus de structuration d'un secteur par une politique de l'emploi apparaît difficilement réversible. L'exemple des « musiques actuelles » permet de le décrire plus précisément.

Un secteur qui se structure

En 1998, un rapport au ministre de la Culture et de la Communication, adoptait, par défaut, le terme de « musiques actuelles », devant la difficulté à trouver une appellation qui englobe des genres musicaux très différents (jazz, rock, chansons, musiques traditionnelles, rap, techno ou musiques électroniques, etc.), aucun nom n'étant vraiment satisfaisant (musiques plurielles, populaires, amplifiées, contemporaines, vivantes...). Cette imprécision pèse sur l'appréciation du poids économique du secteur : à partir des sources du Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles, le rapport recensait néanmoins, à titre indicatif, 7 000

artistes ou groupes, 450 producteurs et agents, 1 500 salles et 700 labels.

La révision des règles fiscales applicables au secteur associatif (1998), la mise en œuvre du programme NSEJ puis, plus récemment, le mouvement des intermittents du spectacle, ont engagé les acteurs de ce secteur dans une démarche de connaissance d'eux-mêmes et provoqué une réflexion sur leur positionnement dans le champ des activités économiques. En 2002, cinq réseaux professionnels ont signé une convention « Promotion de l'emploi » (cf. encadré).

Dans ces cinq réseaux, principalement orientés vers les musiques jazz et rock, les associations, d'une moyenne d'âge de 14 ans, proviennent souvent d'initiatives individuelles. Elles assurent des activités de différentes natures : création et diffusion de spectacles, organisation de festivals annuels, édition, découverte et formation d'artistes, éducation musicale, animation urbaine, mise en valeur du patrimoine local, fournitures de services artistiques et techniques aux groupes, mise en place de centres de ressources documentaires, etc. Par leur ancrage local, elles établissent des liens entre un espace professionnel reconnu, encadré par des règles légales et conventionnelles, et un pan considérable d'activités informelles (pratiques amateurs, bénévolat). Elles favorisent une socialisation précoce de la création et le renouvellement à moyen terme d'un « public » d'amateurs. On observe que les générations mises en présence par le programme NSEJ (créateurs des associations ou salariés en emplois-jeunes) tendent à se rejoindre dans une même démarche militante autour de l'action culturelle locale (Bureau et *alii*, 2004).

Deux salariés sur cinq sont des « emplois-jeunes » dans les musiques actuelles

En 2003, les emplois-jeunes représentent globalement 42 % de l'effectif salarié total des structures concernées. Un peu plus des trois quarts d'entre eux ont un niveau de formation égal ou supérieur à « bac + 2 », et, souvent aussi une expérience du milieu associatif musical. Ils occupent des postes polyvalents et assurent principalement trois grands types de fonction, au cœur même de l'activité associative :

- des postes liés à la gestion de petites structures culturelles, associant à des degrés divers des tâches d'administration, de communication, de relation avec les partenaires, d'animation et de coordination de réseaux.
- des postes plus techniques, alliant du travail de régie ou d'assistance technique avec une dimension importante de relation aux artistes et/ou au public.
- des postes tournés vers l'accueil, l'information du public, l'animation de centre de ressources, l'organisation de formations, etc.

En permettant une permanence de fonctionnement, en mettant des compétences de gestion au service des structures associatives, en animant les réseaux sectoriels et territoriaux, ces emplois jouent un rôle de levier manifeste pour la professionnalisation du secteur.

Si l'on peut parler de « nouveaux métiers », c'est surtout en termes de combinaisons originales de tâches. On observe aussi un « rapport paradoxal entre travail enrichi et emploi appauvri » (Le Dantec, *in* Bureau et *alii*, 2001) : si les postes de travail sont attractifs (contenus variés et formateurs, liberté d'organisation, travail « non aliéné »), les salaires restent particulièrement faibles, compte tenu du temps de travail effectif et des niveaux de qualification à l'embauche. Le choix de stabilisation des jeunes dans l'emploi dépend donc d'une tension entre la « richesse » du travail et la « pauvreté » de l'emploi.

Les associations de musiques actuelles à la recherche de modèles économiques

Les associations ont su se faire reconnaître des différents niveaux de collectivités territoriales, les unes et les autres finançant, avec l'État, leurs activités. Toujours hybride, leur structure budgétaire associe, dans des proportions variées, des ressources propres, un soutien de l'État et des financements par les collectivités territoriales (cf. tableau). La part des ressources propres représente 38 % sur l'ensemble des réseaux, oscillant entre 25 % (AFIJMA) et 59 % (FNEIJMA), celle de l'État varie entre 7 et 18 %, tandis que les collectivités territoriales financent entre 19 et 44 % du budget (Colin et *alii*, 2003).

Au-delà de ces caractéristiques générales, les monographies permettent d'identifier des modèles distincts que l'on peut styliser de la façon suivante :

L'association « affinitaire » : elle a été créée par un groupe d'amis liés par une passion et/ou un engagement commun. Le bénévolat est indispensable au fonctionne-

PROVENANCE DES RESSOURCES (estimation sur l'ensemble des structures)

Type de financement	en millions d'euros	en %
Ressources propres	20	38
Collectivités	18	35
dont - villes	11	21
- communautés	0,5	1
- départements	3,5	7
- régions	3	6
État	13	25
dont - culture	6	11
- politique de la ville	1	2
- subventions diverses	1	2
- aides à l'emploi	5	10
Autres apports et divers	1	2
Total	52	100

Source : Colin et *alii*, 2003, p. 75.

ment et à la survie de la structure et les salariés sont recrutés parmi les personnes proches de l'association. Les liens, basés sur de fortes affinités entre les membres, constituent les fondations de la structure mais la professionnalisation dans laquelle celle-ci s'engage avec le programme NSEJ constitue une rupture irréversible, qui l'oblige à évoluer vers la figure de l'association « équilibriste ».

L'association « équilibriste » : elle conjugue bénévolat et salariat ; elle allie financements privés et publics de différentes natures (culturels, éducatifs, sociaux). Sa structure budgétaire la soumet à plusieurs registres d'évaluation différents, dont la compatibilité reste toujours incertaine. Ainsi doit-elle justifier à la fois de la valeur de son projet artistique (évaluation artistique), de sa capacité à accroître ses ressources propres (évaluation commerciale) et de son action auprès de certaines catégories de population (évaluation sociale). Même lorsque le projet associatif est cohérent dans une perspective d'action culturelle locale, la structure subit des pressions pour scinder ses activités. Cette figure est au cœur de l'économie solidaire telle qu'elle a été caractérisée par Laville, à partir de l'hybridation des ressources mobilisées¹. Les

incompréhensions rencontrées avec les partenaires ins-

1. Laville préconise d'équilibrer le principe de marché par d'autres principes de régulation économique : la réciprocité (don/contre-don) et la redistribution (via l'impôt).

titutionnels traduisent en partie le positionnement incertain, dans le contexte actuel, de cette forme d'économie.

La « petite entreprise de service public » : l'association remplit une « mission de service public » reconnue dans le domaine de l'action culturelle et bénéficie à ce titre d'un financement public relativement stable, aux différents niveaux du territoire. Le directeur assume l'essen-

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES RÉSEAUX DE MUSIQUES ACTUELLES

Cinq réseaux de musiques actuelles – Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles (FNEIJMA), Association des festivals innovants en jazz et musiques actuelles (AFIJMA), Fédération des scènes de jazz, Réseau Chaïnon, Fédurok – ont signé une convention avec le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité afin d'accompagner et de consolider les activités et les emplois créés dans le cadre du dispositif NSEJ (Colin et *alii*, 2003, p. 4).

Une enquête en deux volets a été réalisée en 2002-2003 auprès de ces réseaux :

- une enquête quantitative (Colin et *alii*, 2003) : recueil de statistiques et constitution d'une base de données sur les caractéristiques de 170 structures, employant plus de 900 salariés ;
- une enquête qualitative (Bureau et *alii*, 2004) : treize monographies d'associations appartenant aux différents réseaux, afin de permettre une analyse comparative entre les structures.

tiel de la responsabilité, le bureau jouant un rôle plus formel que réel. La volonté de professionnalisme prime sur la mobilisation du bénévolat et se manifeste aussi à travers un souci de référence aux conventions collectives. La principale fragilité de cette figure réside dans sa dépendance vis-à-vis des fluctuations politiques qui peuvent affecter les différentes collectivités territoriales.

L'« entreprise alternative » : l'association se caractérise par la volonté de développer un milieu musical autonome, capable de soutenir la création, la production et la diffusion de groupes, sans concessions à une logique de rentabilité ; le souci de proposer des prix accessibles au public tout en garantissant une juste rémunération aux artistes ; le regroupement d'acteurs proches par l'éthique, de façon à obtenir un rapport de forces favorable dans la négociation avec le secteur capitaliste ; un objectif d'autonomie à terme vis-à-vis des financements publics. À travers la négociation avec les maisons de disque, l'« entreprise alternative » s'engage – et c'est la seule figure dans ce cas – dans un rapport direct avec les acteurs du secteur capitaliste, tel qu'il est défini par Braudel comme une zone de l'économie placée au-dessus des règles de l'économie de marché : il s'agit de rétablir une relation contractuelle équilibrée, en obligeant les distributeurs à respecter effectivement les lois du marché. Cette économie, basée sur le principe de la redistribution directe (les réussites commerciales permettent de financer les déficits), est sujette à une forte instabilité.

Globalement, la typologie met en évidence la réalité entrepreneuriale du secteur associatif musical² mais aussi l'importance vitale des cofinancements publics. Les stratégies de développement varient d'une figure à l'autre. Ainsi, la « petite entreprise de service public » envisage plutôt son devenir à travers la reconnaissance de missions territoriales définies par rapport aux politiques de développement local. En revanche, l'« association équilibrée » tend à associer

2 Plusieurs fédérations du spectacle vivant s'étaient d'ailleurs réunies en réaction à l'instruction fiscale de 1998 pour défendre un entrepreneurat à but non lucratif (Bureau, 2001).

diversification d'activités (formation, prestations artistiques et techniques) et recherche de partenaires publics hors du champ culturel (exemple : l'Éducation). Quant à l'« entreprise alternative », elle a surtout besoin d'aides au développement, dans une phase de croissance rapide et instable, et aussi d'une reconnaissance par l'environnement institutionnel de sa réalité d'entreprise à but non lucratif.

Une dynamique sectorielle en marche

Depuis 2003, la sortie du programme NSEJ a commencé. Les mesures de consolidation prévues par le « Plan gouvernemental sur l'avenir des emplois-jeunes » offrent toutefois la possibilité de reculer de trois ans l'échéance, soit à travers l'épargne consolidée (épargne constituée durant le contrat et reversée, assortie d'une prime, au cours des trois années suivant la fin du contrat), soit au moyen du conventionnement pluri-annuel (nouvelle convention conclue pour une durée de trois ans, en fonction de la nature des activités et de leur apport social aux publics concernés).

Entraîné par l'usage des politiques d'emploi successives dans un mouvement de professionnalisation, le secteur associatif des musiques actuelles, comme l'ensemble du secteur associatif culturel, se caractérise, à l'heure actuelle, par une économie fragile, avec des emplois attractifs mais peu rémunérés. La pérennisation des emplois créés par le programme NSEJ et l'amélioration des conditions de rémunération ne se feront que secondairement par le développement de ressources marchandes. Cette nouvelle situation oblige de fait les pouvoirs publics à repenser les contours de la politique culturelle aux différents niveaux du territoire ainsi que les partenariats avec d'autres formes d'intervention publique. En inventant les usages du programme NSEJ, les associations ont mis en mouvement une dynamique sectorielle irréversible ●

références

Bureau M.-Ch., Gomel B., Iehl C., Le Dantec É., Lemaître V., Leymarie C., Schmidt N., Simonin B., 2001, *Les emplois-jeunes dans la culture. Usages et enjeux d'une politique d'emploi*, La Documentation française, 383 p.

Bureau M.-Ch., 2001, « Le statut de l'entrepreneuriat artistique et culturel : une question d'économie politique » *Document de travail*, n° 8, CEE, avril, 28 p.

Bureau M.-Ch., Gomel B., Schmidt N., 2004, *Les associations de musiques actuelles, partenaires du programme Nouveaux services – emplois jeunes. Contribution à un état des lieux*, CEE, 04/02, janvier, 117 p.

Colin B., de Larminat L., Bouron G., Lardière E., 2003, *Consolidation des NSEJ dans les réseaux musiques actuelles*, Rapport final, OPALE, novembre.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi sont en ligne sur le site www.cee-recherche.fr

La lettre électronique « Infos flash » vous informe régulièrement des principales activités du Centre d'études de l'emploi et vous signale ses dernières publications

Pour la recevoir par courriel vous pouvez vous inscrire sur la page d'accueil du site

CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI

29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-le-Grand Cedex

Téléphone : 01 45 92 68 00

Télécopie : 01 49 31 02 44

Mél : cee@mail.enpc.fr

<http://www.cee-recherche.fr>

Directeur de publication : P. Ralle

Rédacteur en chef : M.-M. Vennart

Maquettiste : M. Ferré

Imprimerie : Louis-Jean

C.P.A.P. : 3070 ADEP

Dépôt légal : 551 - septembre 2004

ISSN : 1767-3356